

GUIDE D'ANIMATION

P.1-3

THÉMATIQUES DE DÉBAT

- Initiatives citoyennes **P.4**
- Consultations en amont des textes **P.4**
- Interaction avec la procédure législative **P.4**
- Participation à l'évaluation de la mise en œuvre des lois **P.5**
- Participation numérique et participation présenteielle **P.5**
- Autres idées ? **P.5**

OBJECTIFS DE CETTE CONSULTATION

La consultation porte sur la manière de renforcer la participation des citoyens à l'élaboration et à l'application de la loi. Les contributions permettront d'alimenter en propositions le groupe de travail sur la démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne dans le cadre du processus «Pour une nouvelle Assemblée nationale : les rendez-vous des réformes 2017 -2022 » lancé par le Président de l'Assemblée le 20 septembre dernier.



DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation se déroule en deux phases.

· PHASE N° 1 : CONSULTATION EN LIGNE

La plateforme de consultation est ouverte du 10 octobre au 6 novembre 2017. La participation à cette plateforme est accessible à tous : particuliers, associations, organisations, collectifs, ...

· PHASE N° 2 : ATELIERS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une vingtaine de contributeurs sera sélectionnée et invitée à l'Assemblée nationale afin d'échanger avec les parlementaires membres du groupe de travail au cours d'ateliers thématiques. Ces ateliers seront l'occasion d'affiner leurs propositions et de les analyser d'un point de vue juridique.

Des fiches techniques sont à votre disposition sur la plateforme de consultation <https://bit.ly/DemocratieNum>.



THÉMATIQUES DE DÉBAT

Proposez la ou les thématiques sur lesquelles débattre (voir les pages 3 et 4) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notez au maximum dix aspects de la thématique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Sélectionnez les trois aspects les plus importants pour votre groupe :

1.

.....

.....

2.

.....

.....

3.

.....

.....



THÉMATIQUES OUVERTES À LA CONSULTATION

1-Initiatives citoyennes

Aujourd'hui, l'agenda politique et l'ordre du jour législatif sont majoritairement décidés au sein des institutions. En dehors des périodes d'élections, les citoyens ont peu d'occasions de soumettre des sujets à la discussion publique ou de rythmer le calendrier des travaux parlementaires.

Dans de nombreux pays, le numérique a inspiré de nouvelles méthodes ou facilité le recours à des mécanismes existants pour permettre l'initiative citoyenne et susciter l'intérêt de chacun pour les affaires publiques. Des plateformes de pétition en ligne ont par exemple été créées à cette fin.

Pétitions en ligne, référendum d'initiative populaire, propositions de loi citoyennes, questions au Gouvernement citoyennes... : quelles sont les propositions à mettre en œuvre de manière prioritaire ?

2-Consultations en amont des textes

Nombre d'expériences de consultation des citoyens en amont de l'examen de projets ou propositions de loi ont eu lieu ces dernières années. Certaines de ces consultations ont été organisées par l'Assemblée nationale, d'autres par le Gouvernement et les dernières par l'écosystème dit des « technologies civiques » ou civic tech.

Des députés se sont d'ores et déjà saisis, à titre individuel, de ces possibilités et des bonnes pratiques sont apparues mais rien n'a pour l'heure été institutionnalisé, hormis la possibilité de déposer des contributions sur les études d'impact des projets déposés par le Gouvernement.

Ces consultations préalables doivent-elles être repensées ? Systématisées ? Selon quelles modalités ? Qui doit les organiser ? Par ailleurs, comment s'assurer que les contributions recueillies sont bien étudiées en vue de la décision finale ?

Une question spécifique se pose s'agissant des projets de réforme constitutionnelle, qui touchent aux « règles du jeu » démocratique et qui suivent une procédure d'adoption particulière. Faudrait-il envisager, pour les plus importants d'entre eux, des modalités spécifiques de participation citoyenne ?

3- Interactions avec la procédure législative

La participation ne se limite pas à la consultation en amont de l'examen des textes par le Parlement. Elle peut également porter sur la période pendant laquelle le Parlement délibère des textes dont il est saisi. Pour l'heure, les citoyens qui le souhaitent ne peuvent faire valoir leur point de vue au cours du débat législatif qu'en écrivant à leurs parlementaires ou en manifestant. De nombreux outils pourraient être imaginés afin de favoriser une interaction entre les citoyens et les élus pendant le processus législatif (accès à l'ensemble des documents des assemblées, auditions publiques, amendements citoyens, interaction avec les élus au moment de l'examen en commission ou dans l'hémicycle, droit de veto citoyen, budget participatif...).

Les députés peuvent également organiser des ateliers législatifs citoyens en circonscription.

Quelles procédures inventer pour faire davantage intervenir les citoyens qui le souhaitent dans l'écriture de la loi quand elle est discutée au Parlement ?

THÉMATIQUES OUVERTES À LA CONSULTATION

4- Participation à l'évaluation de la mise en œuvre des lois

Le contrôle et l'évaluation des politiques publiques est la seconde mission des parlementaires. Pour l'heure, les citoyens ne peuvent pas faire valoir leur point de vue sur l'évaluation de la mise en œuvre des lois, alors qu'ils sont les mieux placés pour en juger.

Le numérique peut faciliter la coopération entre citoyens pour le suivi de la mise en œuvre des lois. D'autres formes de contribution à l'évaluation des lois peuvent également être envisagées.

Comment organiser la remontée d'informations au Parlement et la coordination entre citoyens en matière d'évaluation de la mise en œuvre des lois ?

5- Participation numérique et participation présentielle

Le numérique permet de généraliser la participation aux travaux du Parlement. Toutefois, une des grandes limites de cet outil est l'existence d'une fracture numérique. Elle se manifeste notamment par le fait que certains n'ont pas accès à internet ou ne sont pas à l'aise avec l'informatique. Par ailleurs, les consultations numériques sont fondées sur le volontariat. Il existe des biais importants en termes de représentativité des participants.

Les formes de participation numérique doivent donc être complétées par d'autres formes de participation, par exemple par de visioconférences ou en présentiel. Il est notamment possible de réunir des panels citoyens tirés au sort.

Comment articuler participation numérique et autres formes de participation ? Dans quels cas privilégier l'une ou l'autre de ces formes ? Comment garantir l'impartialité et la rigueur des consultations ?

6- Autres idées ?

Des idées ont pu nous échapper ou n'entrent pas dans les catégories ci-dessus. N'hésitez pas à les inscrire dans cette boîte à idées.